



Lundi 7 février 2022

Communiqué de presse

Résultats de la consultation sur l'extension du stationnement réglementé et suites

Afin de répondre aux problèmes de manque de places, de stationnement gênant, de voitures ventouses, d'encombrement des trottoirs, de sécurité, de pollution, dans certains quartiers, la Ville de Bordeaux vient de mener une large consultation auprès des riverains de plusieurs secteurs sur leurs usages en matière de mobilités. La Ville va étendre le stationnement réglementé dans les secteurs ayant recueilli des avis majoritairement favorables. Dans les autres, la Ville poursuit la recherche de solutions, en lien avec les habitants.

La Ville de Bordeaux a souhaité consulter les habitants sur leurs habitudes en matière de mobilité et sur le passage au stationnement réglementé. Cette enquête a recueilli plus de 2 600 réponses, des échanges ont également eu lieu lors des Conseils de quartier organisés en fin d'année 2021 et avec les associations mobilisées sur ce sujet.

Cette démarche participative a permis de dégager des tendances claires dans les secteurs consultés :

- **Les secteurs des Boulevards, des Chartrons, de Bastide et du Parc bordelais** se sont **majoritairement prononcés favorablement** pour le passage au stationnement réglementé, qui y sera donc mis en œuvre dans les deux prochaines années.
- **Les secteurs de Saint-Augustin et de Caudéran, (à l'exception du secteur du Parc bordelais),** se sont **majoritairement prononcés contre** le passage au stationnement réglementé. Ces secteurs n'intègrent donc pas la programmation du passage au stationnement réglementé présentée ci-dessous.

Une première solution est ainsi apportée aux problématiques liées au stationnement remontées par les habitants. La mairie de Bordeaux s'engage à poursuivre la recherche de solutions, en lien avec les habitants, pour les secteurs non intégrés à la programmation.

Programmation du passage au stationnement réglementé :

2022 :

- 1^{er} Avril : 1^{ère} phase des boulevards, de la barrière Judaïque à la barrière de Pessac
- 1^{er} Juin : 2^{ème} phase des boulevards, de la barrière de Pessac à la barrière de Toulouse
- Octobre : Chartrons (secteur situé entre le Nord de la rue du Jardin public, le Sud du cours de Balguerie, l'Ouest du cours du Médoc)
- Décembre 2022, Chartrons (secteur situé entre le Nord de la rue du Jardin public, le Sud des quais des Chartrons, l'Ouest du cours de la Martinique et l'Est du Cours du Médoc)

2023:

- Février : 3^{ème} phase des boulevards (de la barrière Judaïque à la barrière du Médoc)
- Avril : Bastide -Tregey
- Septembre 2, 4^{ème} phase des boulevards
De la barrière de Toulouse au pont Simone Veil
- Novembre 2023, Caudéran : parc Bordelais

Résultats de la consultation

Chartrons :

Le taux de réponse aux Chartrons est de 7,6%, soit 445 réponses sur les 6013 foyers enquêtés.

Le taux de réponses favorables à la mise en place du stationnement réglementé est de 65%.

Le taux de réponses défavorables est de 32%.

Les retours ne se prononçant pas sont de 3%.

Saint-Augustin :

Le taux de réponse à Saint-Augustin est de 20%, soit 652 réponses sur les 3258 foyers enquêtés.

Le taux de réponses favorables à la mise en place du stationnement réglementé est de 41%.

Le taux de réponses défavorables est de 58%.

Les retours ne se prononçant pas sont de 1%.

Bastide :

Le taux de réponse à la Bastide est de 23%, soit 113 réponses sur les 496 foyers enquêtés.

Le taux de réponses favorables à la mise en place du stationnement réglementé est de 59%.

Le taux de réponses défavorables est de 38%.

Les retours ne se prononçant pas sont de 3%.

Caudéran

Le taux de réponse à Caudéran est de 22%, soit 1168 réponses sur les 5333 foyers enquêtés.

Les 3 secteurs de Caudéran n'ont pas répondu de façon homogène.

En effet, les secteurs Sud et Centre sont défavorables au stationnement payant :

Le taux de réponses favorables à la mise en place du stationnement réglementé est de 40%.

Le taux de réponses défavorables est de 58%.

Les retours ne se prononçant pas sont de 2%.

Cependant, les habitants du secteur nord, au droit du parc bordelais, sont favorables :

Le taux de réponses favorables à la mise en place du stationnement est de 55%.

Le taux de réponses défavorables est de 43%.

Les retours ne se prononçant pas sont de 2%.

Boulevards

Le taux de réponse des boulevards est de 10%, soit 256 réponses sur les 2583 foyers enquêtés.

Le taux de réponses favorables à la mise en place du stationnement réglementé est de 57%.

Le taux de réponses défavorables est de 40%.

Les retours ne se prononçant pas sont de 3%.

Les résultats détaillés sont à retrouver sur le site Bordeaux.fr

Le stationnement résident réglementé :

- En souscrivant un abonnement d'un an, les résidents se voient appliquer un tarif de 13,75 €/ mois (165 € payable en une seule fois) pour un véhicule. Ce tarif passe à 15 €/mois en cas de durées d'abonnement plus courtes. S'il est impossible de prendre un abonnement pour un second véhicule, il est en revanche possible de le partager avec plusieurs véhicules (4 maximum), un seul pouvant en bénéficier à la fois.
- L'abonnement permet également de bénéficier du [Pass 52](#), qui attribue des jours de stationnement complémentaire pour accueillir un second véhicule ou des véhicules de visiteurs (famille, amis, prestataires de services, etc.), au prorata de la durée d'abonnement : 1 mois = 4 jours ; 3 mois = 12 jours ; 6 mois = 25 jours ; 1 an = 52 jours.

Contacts presse

France-Laure Pons 07 61 85 53 72 / Nicolas Corne 06 20 33 00 15 - Service de presse
presse@mairie-bordeaux.fr - 05 56 10 20 46 - twitter.com/bordeauxpresse - bordeaux.fr